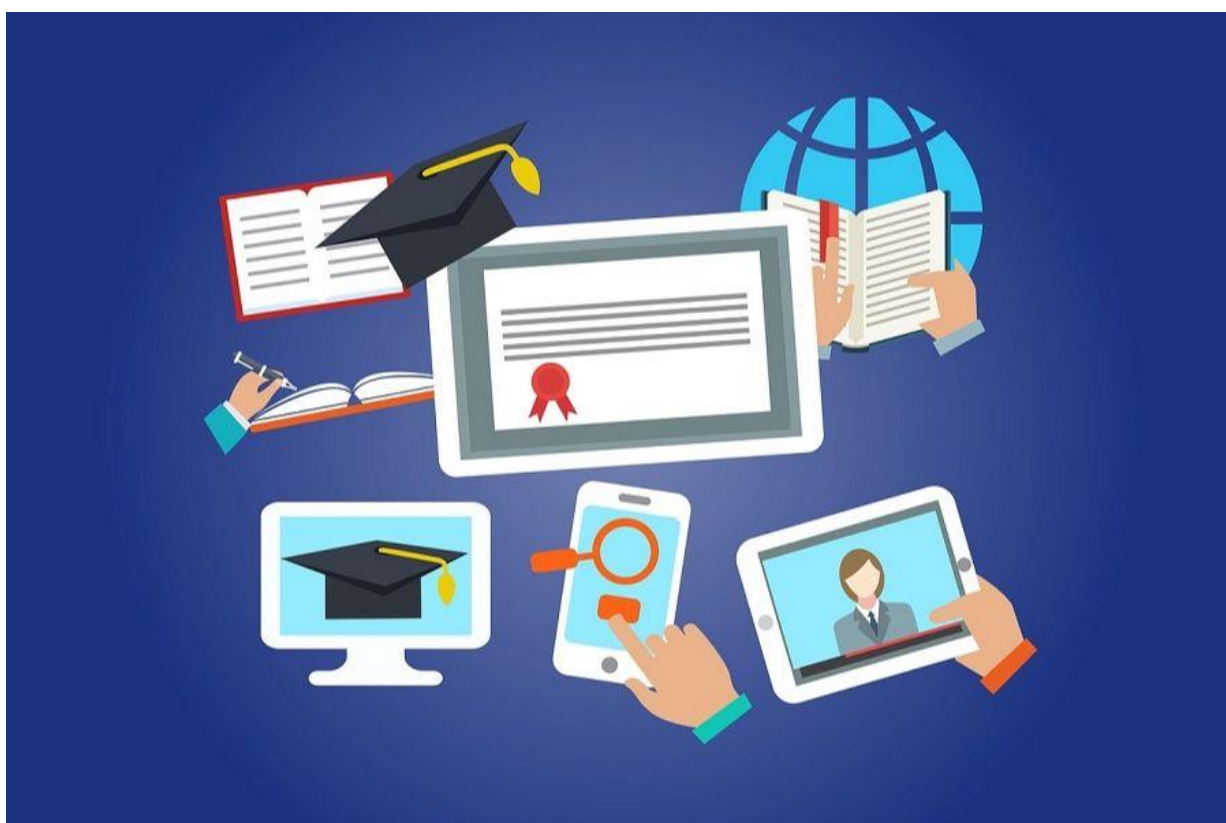


Livret d'accueil

Formations professionnelles Ouvertes à Distance



ONLINE INSTITUT


6 Rue des Madaras Verts
95 000 Pontois
contact@online-institut.com
01.89.19.57.67

Retrouvez toutes les
informations utiles sur
www.online-institut.fr

	Instruction	Version : 2 Date : 03/11/2021 Page : 2 / 18
	Livret d'accueil du Prestataire de formation professionnelle ONLINE INSTITUT	

SOMMAIRE

Mot de bienvenue	3
Informations pratiques et référents	4
Présentation de ONLINE INSTITUT	5
L'offre de formation de ONLINE INSTITUT	7
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	10
L'organisation de votre formation	11
Nos engagements – Charte Qualité	13
Nos engagements – Charte Déontologique	14
Règlement Intérieur	15

	Instruction <hr/> Livret d'accueil du Prestataire de formation professionnelle ONLINE INSTITUT	Version : 2 Date : 03/11/2021 Page : 3 / 18
---	---	---

Bienvenue

ONLINE INSTITUT est heureux de vous accueillir dans le cadre de votre projet de formation.

Pour votre épanouissement et la qualité du déroulement de votre formation, ce Livret d'accueil vous informe de notre dispositif d'intervention.

Il vous permet de connaître toutes les conditions et les informations pratiques ainsi que les conditions de déroulement pédagogique et administratif de votre formation.

Il vous permet également de trouver facilement les solutions organisationnelles, techniques et pédagogiques qui ont été mises en place afin que ce moment privilégié se déroule dans les meilleures conditions.

Nous mettons tout en œuvre pour que la formation corresponde à vos attentes et restons attentifs à votre confort durant cette période.

Les formations ONLINE INSTITUT demandent un investissement important, c'est pourquoi nous souhaitons vous accompagner au mieux tout au long de votre formation.

Très bonne formation à vous,

L'équipe ONLINE INSTITUT

Informations pratiques et référents

Informations légales :

SIREN n°899 499 768, RCS de Pontoise

NUMÉRO DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ : 11950714495 auprès du préfet de la région Île de France.

Coordonnées :

ONLINE INSTITUT

Siège sociale : 6 Rue des Madaras Verts – 95 000 Pontoise

Courriel : contact@online-institut.com

Téléphone : 01.89.19.57.67

Permanence téléphonique du lundi au jeudi de 10h à 14h30 et de 15h30 à 19h30 et le vendredi de 10h à 14h et de 15h30 à 19h30

Rôle	Prénom & Nom	Coordonnées postales, mail et/ou téléphone
Référents pédagogiques	Rachida Bouaiss, responsable de l'Offre Salim Kaci Moussa, responsable de la relation Clients Charly Kasper, responsable technologique et fonctionnel (plateforme LMS)	6 Rue des Madaras Verts – 95 000 Pontoise contact@online-institut.com 01.89.19.57.67
Référents administratifs	Rachida Bouaiss, responsable Qualité (supervision des procédures et process) Salim Kaci Moussa, responsable de la relation Clients (gestion des contrats)	6 Rue des Madaras Verts – 95 000 Pontoise contact@online-institut.com 01.89.19.57.67
Référent handicap	Rachida Bouaiss, responsable de l'Offre Salim Kaci Moussa, responsable de la relation Clients Charly Kasper, responsable technologique et fonctionnel (plateforme LMS)	6 Rue des Madaras Verts – 95 000 Pontoise contact@online-institut.com 01.89.19.57.67

Présentation de ONLINE INSTITUT

Public visé

Online Institut est un partenaire formation installé depuis 2021 qui s'adresse aux individus désireux d'acquérir, de développer ou de consolider des compétences sur les socles thématiques transverses à toute activité professionnelle : bureautique, digital, langues étrangères.

Partenariats noués pour construire une offre optimale et cohérente

ONLINEFORMAPRO, Leader de la solution globale digital learning

Pour offrir les prestations les plus adaptées et pertinentes, nous avons noué un partenariat avec un acteur majeur de la conception et de la production de parcours de formations en e-learning

ONLINEFORMAPRO, entreprise lauréate du concours « Entreprises innovantes » dès sa création en 1999, Onlineformapro et qui s'est rapidement imposée comme le leader de la solution globale digital learning.



La plateforme développée et utilisée par les stagiaires de ONLINE INSTITUT est utilisée par plus de 17 millions d'utilisateurs dans 13 pays sur 3 continents. ONLINEFORMAPRO fédère plus de 2000 clients de tous les horizons (Entreprises, organismes de formation...) dont des grandes entreprises comme la SNCF, ADECCO, SAMSUNG ou encore des Collectivités ou Organismes Publics comme La Mairie de Paris ou encore l'AFPA ou le GERTA.

La plateforme est conforme aux normes AICC, SCORM et xAPI, avec un respect complet du RGPD. Elle nous permet ainsi de proposer des formations individualisées et adaptées au rythme d'apprentissage de chacun, ainsi qu'à ses disponibilités et contraintes de planning.

Agréments pour le passage d'examens de langues Pippel FLEX & TOSA

Dans un souci de maximiser la valorisation des compétences acquises, toutes nos formations sont certifiantes.

En effet, ONLINE INSTITUT a noué des partenariats noués avec des organismes certificateurs de premier plan, reconnus par les employeurs en France et en Europe pour les certifications délivrées (TOSA et PIPPLET Flex) et est officiellement centre agréé (n°2244 pour Pippel FLEX et n°3S323 via le partenariat avec ONLINEFORMAPRO pour TOSA).



Service client engagé et disponible pour épauler nos stagiaires à tout moment

L'autonomie est au cœur du dispositif et elle est soutenue par des outils et supports interactifs, dynamiques, ludiques, variés et à la pointe des technologies de formation digitale, par exemple avec la simulation logicielle qui permet de se former sur des logiciels sans faire l'acquisition des licences soi-même.

Autonomie et respect du rythme de progression de chacun ne veut pas dire pour autant que nos stagiaires sont livrés à eux-mêmes !

	Instruction <hr/> Livret d'accueil du Prestataire de formation professionnelle ONLINE INSTITUT	Version : 2 Date : 03/11/2021 Page : 6 / 18
---	---	---

Que ce soit en pré-formation lors de l'évaluation ou lors de l'entrée en formation, la prise en main de notre plateforme et de ses modules est toujours réalisée avec l'aide d'un conseiller ONLINE INSTITUT.

En cas de difficulté technique ou fonctionnelle pendant le parcours, nos conseillers sont toujours disponibles via la hotline téléphonique ou par courriel depuis la plateforme pour répondre à vos questions et vous aider à résoudre vos problèmes.

Suivant la formule souscrite, vous pouvez aussi bénéficier d'un accompagnement pédagogique par un tuteur, disponible pour vous aider à avancer et surmonter vos difficultés d'apprentissage liées au contenu de nos formations.

De plus, nos outils de suivi nous permettent de disposer en temps réel d'un reporting pour détecter les éventuels décrochages et vous soutenir pour garder votre motivation intacte jusqu'à la finalisation de votre parcours de formation.

Respect des dispositions légales et critères de qualité de la formation professionnelle

En qualité d'organisme de formation, ONLINE INSTITUT est déclaré en Préfecture d'Île de France sous le numéro 11950714495.

En respectant les 21 indicateurs de qualité définis par la loi, nous avons obtenu la certification Datadock.

Ainsi nos programmes sont éligibles à un financement en mobilisant le Compte Personnel de Formation, par Pole Emploi ou par OPCO



L'offre de formation de ONLINE INSTITUT

ONLINE INSTITUT propose des programmes de formation centré sur les compétences transverses et transposables dans n'importe quel environnement professionnel nécessitant d'avoir recours aux outils digitaux, informatiques, bureautiques et à la pratique d'une langue étrangère.

Ces programmes de formation sont disponibles « sur catalogue » à travers l'accès à des modules thématiques composés de leçons d'apprentissage et de leçons de test.

Nos programmes « Informatique et logiciels » :

- Les bases de l'informatique (accès à la Certification TOSA)
- Excel 2016 (accès à la Certification TOSA Excel)
 - Niveau Débutant
 - Niveau Intermédiaire
 - Niveau Expert
- Excel 2019 (accès à la Certification TOSA Excel)
 - Niveau Débutant
 - Niveau Intermédiaire
 - Niveau Expert

Nos programmes de formation vous donnent accès à la certification TOSA®.

Cette certification est reconnue à l'échelle européenne et fait référence auprès des employeurs. Les tests d'évaluation et la certification TOSA® sont basés sur une échelle de score unique de 1 à 1.000, traduite en 5 niveaux d'Initial à Expert :

Niveaux TOSA®	Scores TOSA®
<i>Expert</i>	875-1000
<i>Avancé</i>	725-875
<i>Opérationnel</i>	550-725
<i>Basique</i>	350-550
<i>Initial</i>	1-350

La Certification TOSA® est enregistrée au Répertoire Spécifique de France Compétences sous le n° RS5252¹.

Présentation de la certification TOSA® et de ses modalités d'évaluation

Objectifs de la certification TOSA® :

¹ Toutes les informations officielles sur la Certification TOSA® sont disponibles sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5252/>

Le TOSA® (Test On Software Applications) est le premier standard d'évaluation et de certification des compétences bureautiques.

Les tests sont adaptatifs et reposent sur une méthodologie de scoring, ce qui permet de mesurer tous les niveaux, de débutant à expert.

Ils comparent les compétences opérationnelles à celles attendues en fonction d'un métier sur les logiciels les plus répandus.

Passage du TOSA® à distance :

- La plateforme du site tosa.org permet le passage de la certification à distance. Le candidat a seulement besoin d'une connexion internet et d'un ordinateur équipé d'une webcam et d'un micro.
- Le Jour J, le candidat présente sa carte d'identité à l'examineur à distance. Le passage du TOSA® se fait sur la plateforme en ligne. Le test est chronométré. Le temps imparti dépend de la certification. Le score est communiqué dès la fin du test.
- Une fois la certification passée, le candidat reçoit par e-mail son diplôme et ses résultats détaillés dans les 72h.

Nos programmes « Langues étrangères »

- Reflex English (accès à la Certification Pipplet FLEX)
 - Niveau Débutant
 - Niveau Intermédiaire
 - Niveau Expérimenté
- Reflex Français (accès à la Certification Pipplet FLEX)
 - Niveau Débutant
 - Niveau Intermédiaire
 - Niveau Expérimenté

Nos programmes de formation sont conformes aux exigences du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) et permettent de préparer la certification Pipplet FLEX, enregistrée au Répertoire Spécifique de France Compétences sous le n°RS2634².

Présentation de la certification Pipplet FLEX et de ses modalités d'évaluation

Objectifs de la certification Pipplet FLEX :

La certification Pipplet FLEX atteste du niveau en langue d'une personne dans un contexte de communication professionnelle.

Elle mesure l'expression et la compréhension, à l'oral et à l'écrit, selon les niveaux et critères du cadre Européen de Référence pour les Langues (CECRL). La certification

² Toutes les informations officielles sur la Certification PIPPLET FLEX sont disponibles sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2634/>

détaille également les résultats sur les axes de la prononciation, de la grammaire, de la cohérence du discours, du vocabulaire et de l'aisance.

L'objectif est de certifier la capacité réelle d'une personne à travailler et à communiquer dans une langue étrangère, en particulier à l'oral face à des interlocuteurs natifs.

La certification Pipplet FLEX permet aux recruteurs et aux services RH de connaître la capacité d'un candidat à travailler dans une langue étrangère ou d'un salarié à évoluer au sein de la société. La certification Pipplet FLEX est particulièrement adaptée aux demandeurs d'emploi voulant justifier de leur capacité opérationnelle dans une langue.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation Pipplet FLEX se déroule entièrement en ligne, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Le test peut être passé à tout moment, sans contrainte, et prend entre 15 et 30 minutes en fonction de l'aisance du candidat.

L'évaluation d'une certification Pipplet FLEX suit le processus suivant :

- Le candidat passe le test en ligne, à sa convenance et dans la langue souhaitée.
- Il répond à 6 à 10 questions de mises en situation. La moitié des questions demandent une réponse orale, dans ce cas le candidat enregistre ses réponses via le microphone de son ordinateur. L'autre moitié des questions doit être répondue à l'écrit. Toutes les questions sont chronométrées.
- Les réponses sont enregistrées et envoyées à des experts, professionnels natifs dans la langue considérée ayant une parfaite maîtrise des concepts du CECRL. Ces professionnels écoutent et lisent les réponses des candidats, plusieurs fois si nécessaire, et les évaluent selon une grille de critères alignée sur le CECRL.
- Le système Pipplet FLEX compile les réponses des évaluateurs et fournit sous 24h un rapport indiquant les compétences dans la langue sur l'échelle de niveaux du CECRL.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est ouverte à toute personne en situation de handicap, salariée ou en recherche d'emploi, sous réserve que la nature et le degré de son handicap soit compatible avec les modalités pédagogiques en e-learning.

Si tel est le cas, toutes les adaptations utiles et nécessaires seront mises en place pour faciliter le bon suivi de la formation, avec une adaptation du planning et du déroulé de la formation, sans que cela ne modifie en rien le contenu de la formation et des compétences enseignées, de la durée de la formation (qui pourra être plus longue mais sans surcoût), des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences adaptées.

Cela sera opéré en concertation avec l'apprenant et le service Ressources Handicap Formation d'Ile de France dont les coordonnées sont communiquées à titre indicatif :

Bastien GIESBERGER

rhf-idf@agefiph.asso.fr (Contact mail uniquement).

Dans le cas où la nature et le degré de handicap dépasseraient les possibilités d'accueil et d'accompagnement de la personne en situation de handicap par notre organisme de formation, cette personne sera conseillée pour être redirigée vers des acteurs plus compétents, notamment la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Val d'Oise (basée au 2 Av. du Parc, 95000 Cergy – 01 34 25 16 50) mais aussi toute MDPH pertinente sur le territoire national en fonction du lieu d'habitation de la personne concernée par le besoin de formation.

A titre d'information, nos formations « Les Bases de L'informatique » et « Excel 2016 / Excel 2019 » sont sonorisées pour toutes les consignes et textes et il est possible de zoomer pour s'adapter aux personnes souffrant d'un handicap visuel ou auditif.

En revanche, les formations « Reflex English & Reflex Français » ne sont pas adaptées aux personnes souffrant d'un handicap visuel ou auditif.

L'organisation de votre formation

Le contenu de votre formation

Un contrat de formation a été signé auquel a été annexé le programme détaillé de la formation.

En préalable à votre inscription au parcours de formation sélectionné, vous avez eu un entretien avec un conseiller ONLINE INSTITUT qui a permis d'analyser votre besoin afin d'adapter, si nécessaire, les conditions de formation et d'assurer une bonne adéquation santé / formation, notamment pour les personnes en situation de handicap. Sur ce point, nous sommes en mesure de faire appel au service Ressources Handicap Formation d'Ile de France de l'AGEFIPH ainsi qu'à la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Val d'Oise.

Le déroulement de la formation

La formation se déroule à distance. Vous devez vous connecter à la plateforme ONLINE INSTITUT via des accès qui vont être attribués personnellement.

Convocation à la formation

La Convocation à la formation vous a été adressée par courriel et mentionne :


- Le titre de la formation,
- Le planning indiquant les dates de début et de fin d'ouverture de la formation ainsi que la durée estimée du parcours,
- Le lien permettant d'accéder à la plateforme de e-learning de ONLINE INSTITUT,
- Les objectifs opérationnels visés,
- Le rappel des prérequis de connaissance pour accéder à la formation,
- Les modalités de l'évaluation des nouveaux acquis,
- Les coordonnées de votre contact ONLINE INSTITUT.

Sont également annexés à la convocation, sous format PDF, le présent Livret d'accueil contenant le Règlement intérieur à respecter.

Modalités techniques de la formation ouverte à distance

Le stagiaire doit être muni du matériel informatique répondant aux exigences de cette action de formation, conformément aux prérequis spécifiés dans le programme de formation, à savoir :

- Navigateur web : Edge, Chrome, Firefox, Safari, Edge, Android, iOS
- Système d'exploitation : Mac, Windows, Android, iOS
- Connexion internet
- Optionnel : Casque ou haut-parleur.

	Instruction <hr/> Livret d'accueil du Prestataire de formation professionnelle ONLINE INSTITUT	Version : 2 Date : 03/11/2021 Page : 12 / 18
---	---	--

Assistance technique et pédagogique

Tout au long de son parcours de formation, l'apprenant bénéficie de l'accès à un support pédagogique ou technique.

En cas de difficulté technique ou liée à a prise en mains et à l'utilisation de la plateforme, l'apprenant peut contacter la hotline technique de ONLINE INSTITUT :

- Par courriel à l'adresse contact@online-institut.com
- Par téléphone au 01.89.19.57.67
 - o Du lundi au jeudi de 10h à 14h30 et de 15h30 à 19h30
 - o Le vendredi de 10h à 14h et de 15h30 à 19h30

En cas de difficulté pédagogique et suivant la formule souscrite, il peut contacter un tuteur expert, accessible directement depuis la plateforme, par chat, visio ou téléphone, du lundi au vendredi, de 10h à 18h.

Dans tous les cas, ONLINE INSTITUT mobilise les ressources humaines les plus compétentes et dument qualifiées pour résoudre les difficultés rencontrées.

Dans le cas où l'apprenant sollicite ONLINE INSTITUT par courriel à l'adresse contact@online-institut.com, l'assistance est apportée au stagiaire dans un délai de 24h ouvrés après envoi du courriel.

Nos engagements – Charte Qualité

Pour permettre à chacun de bénéficier de la formation la plus pertinente et la plus adaptées à ses besoins, ONLINE INSTITUT s'engage à :

Détermination des besoins d'apprentissage et planification

- Définir des objectifs de formation personnalisés
- Proposer des parcours individualisés
- Évaluer le niveau de connaissance à l'entrée en formation.
- Attester des acquis en fin de formation

Conception des prestations d'accompagnement

- Fournir un programme détaillé de la formation
- Fournir un livret d'accueil
- Fournir des supports de formation de qualité (ressources pédagogiques en ligne et / ou téléchargeables)
- Évaluer l'acquisition des compétences par la réalisation de QCM, tests en ligne, questionnaire, passation de certification....
- Fournir une assistance pédagogique

Mesure de la satisfaction des clients (donneurs d'ordre, financeurs et apprenants)

- Évaluer la satisfaction des stagiaires concernant : la qualité des supports de formation, le respect des objectifs et du programme, l'évaluation de l'acquisition de connaissance, les modalités logistiques de la formation, suggestions d'axes d'amélioration...
- Évaluer l'efficacité de la formation : attentes satisfaites ou non, possibilité ou non de mettre en application, taux de réussite aux certifications.

Amélioration continue

- Prendre en compte les évaluations et les suggestions des stagiaires pour optimiser les process et prestations
- Travailler dans une logique d'amélioration continue : analyse des échecs, abandons, insatisfactions.
- Former nos équipes à travers un plan de développement des compétences adapté aux activités et services de ONLINE INSTITUT

Nos engagements – Charte Déontologique

Déontologie et éthique professionnelle

- Respecter la personne, les valeurs humaines et le principe de neutralité
- Respecter le principe de non-discrimination
- Respecter les valeurs et usages de la profession de formateur
- Respecter le principe de confidentialité professionnelle
- Respecter la législation en vigueur
- Communiquer la charte déontologique

Relation avec les clients

- Établir et signer un contrat, préalablement à toute prestation de formation, précisant clairement les objectifs de la formation, les modalités de prestations et les tarifs prévus.
- Proposer des prestations en cohérence avec ses compétences.
- Respecter les conditions contractuelles.
- Fournir préalablement les renseignements exacts sur ses compétences professionnelles et ses spécialisations.
- Exercer la prestation dans l'intérêt commun des bénéficiaires des actions de formation, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.
- Informer, dans les meilleurs délais, son client de tout élément risquant d'entraver l'atteinte des objectifs pédagogiques ou le bon déroulement des actions de formation.
- Respecter le principe de neutralité et de confidentialité des informations concernant le client.
- Mettre tout en œuvre, dans la mesure du raisonnable et du possible, pour garantir la satisfaction du client.
- Inscrire ses actions de formation et de conseil dans le respect des critères de qualité émis par la profession et l'État
- Garantir aux stagiaires la confidentialité absolue des propos tenus, écrits ou comportements, sauf s'ils présentent des risques pour l'action.
- S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position et ne pas subordonner l'intérêt de ses clients à ses propres intérêts.

Respect du cadre légal et réglementaire

- Connaître et appliquer les lois et règlements pour les actions de formation professionnelle continue, et se tenir informé de leur évolution.
- Être en règle avec toute obligation légale et fiscale.
- N'accepter aucune rémunération illicite.
- Citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle.
- Connaître et appliquer les règles en vigueur dans sa profession.

Règlement Intérieur
applicable aux stagiaires de ONLINE INSTITUT
dans le cadre de l'accès à ses formations en FOAD

ARTICLE 1 : Bases du Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur est actualisé en fonction de l'évolution de la législation, et notamment des dispositions du Décret 2019-1143 du 7 novembre 2019 (Article 4).

Il obéit aux dispositions des articles L.6352-3 et 5 et R.6352-1 à 15 du Code du travail. Les sanctions pénales sont exposées en articles L.6355-8 et 9 du Code du travail.

Ce Règlement Intérieur est disponible et consultable par tout stagiaire avant son entrée en formation.

ARTICLE 2 : Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires qui suivent une formation sur la plateforme mise à disposition par ONLINE INSTITUT, et ce pour la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire doit accepter les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée et facturée par ONLINE INSTITUT.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des participants qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

ARTICLE 3 : Informations remises au stagiaire avant son inscription définitive

(selon les dispositions de l'article L6353.8 du Code du travail, modifié par la Loi 2018-771 du 5 septembre 2018)

- Les objectifs (objectifs professionnels et objectifs de développement des compétences professionnelles) et le contenu de la formation, matérialisés sous la forme d'un programme de formation détaillé.
- Les modalités d'accès aux parcours et modules de formation en e-learning et notamment les spécifications techniques requises.
- Les modalités d'évaluation de la formation en pré et post-formation.
- Les modalités de présentation à la certification le cas échéant
- Les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires au sein de l'entité commanditaire de la formation.
- Le règlement intérieur applicable à la formation.

	Instruction Livret d'accueil du Prestataire de formation professionnelle ONLINE INSTITUT	Version : 2 Date : 03/11/2021 Page : 16 / 18
---	---	--

Pour les contrats conclus par des personnes physiques, avant inscription définitive et tout règlement de frais, les informations mentionnées précédemment sont délivrées, ainsi que :

- Les tarifs.
- Les modalités de règlement et les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

ARTICLE 4 : Informations demandées au stagiaire

(selon les dispositions de l'article L6353.9 du Code du travail, modifié par la Loi 2018-771 du 5 septembre 2018)

Les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, par un Prestataire de formation au candidat à une action telle que définie à l'article L6313-1 du Code du travail, ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier son aptitude à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie.

Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'action de formation, et il doit y être répondu de bonne foi.

ARTICLE 5 : Assiduité

Le stagiaire est tenu à une obligation générale d'assiduité.

En vue du succès de sa formation, le stagiaire se doit de fournir un travail régulier tout au long de sa formation, dont le suivi des leçons d'apprentissages, la consultation des contenus théoriques et la réalisation des cas pratiques validés au fur et à mesure de sa progression dans le parcours de formation.

ARTICLE 6 : Santé, hygiène et sécurité

(selon les dispositions de l'art. R6352.1 du Code Travail, modifié par Décret 2019-1143 du 7 novembre 2019)

Dans le cadre de la formation à distance, il n'y a pas de mise à disposition de locaux, si le stagiaire utilise sa formation dans le cadre de son activité professionnelle, il dépend alors du règlement intérieur de son entreprise ou d'un établissement déjà doté d'un règlement intérieur : les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

L'organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents survenus à distance pendant les heures de formation et en particulier liées à l'utilisation des outils informatiques et internet.

ARTICLE 7 : Discipline – Sanctions – Procédure

(selon les dispositions des articles R6352.3 à 8 du Code Travail, dont certains modifiés par Décret 2019-1143 du 7 novembre 2019)

Aux termes de l'Article R6352.3, constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable du Prestataire de formation ou son

	Instruction Livret d'accueil du Prestataire de formation professionnelle ONLINE INSTITUT	Version : 2 Date : 03/11/2021 Page : 17 / 18
---	---	--

représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Tout agissement considéré comme fautif par l'organisme de formation fera l'objet d'un avertissement écrit par l'organisme de formation qui indiquera les mesures susceptibles d'être prises et pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet des sanctions suivantes :

- Désinscription immédiate de la formation
- Non-délivrance de l'attestation de fin de formation

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque l'organisme de formation envisage de prendre une sanction, il informe le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception en lui indiquant l'objet du grief.

Avisé de cette saisine, le stagiaire devra en retour donner toutes les explications nécessaires. L'analyse de ses explications sera faite par l'organisme de formation.

Après analyse, une réponse écrite sera faite au stagiaire indiquant l'application ou non de la sanction.

Aux termes de l'Article R6352.6, la sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

Aux termes de l'Article R6352.7, lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue à l'article R.6352.4 et, éventuellement, aux articles R6352.5 et R6352.6, ait été observée.

Aux termes de l'Article R6352.8, le responsable du Prestataire de formation informe l'employeur et le financeur de la sanction prise.

ARTICLE 8 : Procédure de réclamation

Les clients, stagiaires, financeurs, équipe pédagogique « parties prenantes » à la prestation ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formation du Prestataire de Formation par courrier postal ou par courriel en utilisant exclusivement le formulaire de réclamation disponible en téléchargement sur le site du Prestataire de Formation ou à demander à contact@online-institut.com et à retourner à la même adresse mail à l'attention du responsable du Prestataire de Formation.

	Instruction <hr/> Livret d'accueil du Prestataire de formation professionnelle ONLINE INSTITUT	Version : 2 Date : 03/11/2021 Page : 18 / 18
---	---	--

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée à son expéditeur dans les meilleurs délais, idéalement par retour de mail au moyen du formulaire de réponse aux réclamations.

Le présent Règlement Intérieur entre en vigueur le 05 octobre 2021, et remplace toutes les versions précédentes.

ARTICLE 9 : Publicité du règlement

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

A Pontoise, le 03 novembre 2021

V2 du 03 novembre 2021